

RCS : RENNES  
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01667  
Numéro SIREN : 822 534 822  
Nom ou dénomination : 2EFGH

Ce dépôt a été enregistré le 04/12/2023 sous le numéro de dépôt 19043





1.

**BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFIP N° 2033-A-SD 2022

cerfa

N° 15948 \* 05

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A du Code général des impôts)  
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise   2EFGH - SIREN : 822534822					Néant <input type="checkbox"/>					
Durée de l'exercice en nombre de mois   12					Durée de l'exercice précédent   12					
					Exercice N clos le   31/12/2022			Exercice N-1 clos le   31/12/2021		
<b>ACTIF</b>					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial				010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres				014		016			
	Immobilisations corporelles				028	241 926	030	43 421	198 505	208 496
	Immobilisations financières (1)				040		042			
	<b>TOTAL I</b>				044	241 926	048	43 421	198 505	208 496
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production				050		052			
	Stocks marchandises				060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes				064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés				068	2 061	070	1 087	974	1 760
	Créances autres (3)				072	968	074		968	1 276
	Valeurs mobilières de placement				080		082			
	Disponibilités				084	7 056	086		7 056	6 650
Charges constatées d'avance				092	538	094		538	513	
<b>TOTAL II</b>				096	10 623	098	1 087	9 536	10 199	
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>				110	252 549	112	44 508	208 041	218 695	
<b>PASSIF</b>					Exercice N NET			Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel					120		3 000		3 000
	Ecart de réévaluation					124				
	Réserve légale					126				
	Réserves réglementées					130				
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)					131		132		
	Report à nouveau					134		-137 935		-146 206
	Résultat de l'exercice					136		-5 182		8 270
	Provisions réglementées					140				
	<b>TOTAL I</b>					142		-140 117		-134 936
Provisions pour risques et charges										
<b>TOTAL II</b>					154					
DETTES	Emprunts et dettes assimilées					156		346 473		350 378
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164				
	Fournisseurs et comptes rattachés					166		826		393
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N)					169		172	799	1 690
	Produits constatés d'avance					174		60		1 170
<b>TOTAL III</b>					176		348 158		353 631	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>					180		208 041		218 695	
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice		182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice		184	

**3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES**

Désignation de l'entreprise <u>2EFGH – SIREN : 822534822</u>										Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I IMMOBILISATIONS</b>		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420	50 000	422		424		426	50 000		
Constructions		430	164 715	432		434		436	164 715		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
Installations générales, aménagements divers		450	27 211	452		454		456	27 211		
Matériel de transport		460	0	462		464		466	0		
Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>241 926</b>	<b>492</b>		<b>494</b>		<b>496</b>	<b>241 926</b>		
<b>II AMORTISSEMENTS</b>		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520	26 683	522	6 671	524		526	33 354		
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532		534		536			
Installations générales, aménagements divers		540	6 745	542	2 976	544	-345	546	10 066		
Matériel de transport		550	0	552		554		556	0		
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>33 428</b>	<b>572</b>	<b>9 647</b>	<b>574</b>	<b>-345</b>	<b>576</b>	<b>43 420</b>		
<b>III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR</b>											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme			587	589	
						19%	15% ou 12,8%	0%			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>	<b>585</b>	<b>588</b>	<b>590</b>
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595			
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>			

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise <u>2EFGH - SIREN : 822534822</u>								Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652	1 087	654		656	1 087
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>		<b>682</b>	<b>1 087</b>	<b>684</b>		<b>686</b>	<b>1 087</b>
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales agencements aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
<b>TOTAL</b>						<b>770</b>		<b>775</b>	
<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
7									
<b>TOTAL à reporter</b>								<b>780</b>	
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	<b>137 935</b>
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	<b>137 935</b>
Déficits de l'exercice								860	<b>5 182</b>
Total des déficits restant à reporter								870	<b>143 117</b>
<b>III DIVERS</b>									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

**2EFGH**  
**Siège social : 23 rue des Urbanistes 35300 FOUGERES**  
**S. A. R. L. au capital de 3 000 €**  
**SIRET : 822 534 822**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, et le seize avril, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents:

- Karen FEVRIER propriétaire de 10 parts,
- Maryvonne HODBERT, propriétaire de 10 parts,
- Gaël MONIER, propriétaire de 10 parts.

Total des parts présentes ou représentées : 30 parts sur les 30 parts composant le capital social.

L'assemblée est présidée par Maryvonne HODBERT, gérante.

Le gérant dépose sur le bureau, et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan, et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis, Le gérant rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- quitus à la gérance,
- affectation des résultats,
- conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- questions diverses.

Le gérant donne ensuite lecture est donnée du rapport du gérant, et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, la gérante met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

gk  
an  
KF

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de 5 182.08 € dans le poste « report à nouveau »,

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.


### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Maryvonne HODBERT et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

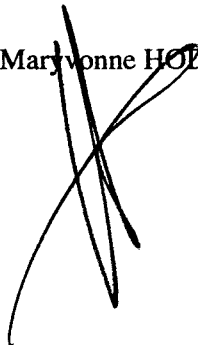
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

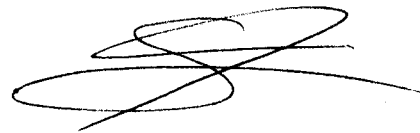
Gaël MONIER



Maryvonne HODBERT



Karen FEVRIER



**2EFGH**  
**Siège social : 23 rue des Urbanistes 35300 FOUGERES**  
**S. A. R. L. au capital de 3 000 €**  
**SIRET : 822 534 822**

## **RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

### ***PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS***

### ***SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE***

Ce deuxième exercice a été d'une durée de 12 mois.

Chiffre d'affaires de cet exercice : 44 076.14 €  
Résultat d'exploitation de l'exercice : 744.62 €  
Résultat courant avant impôts : - 5182.08 €  
Résultat net après impôt : - 5 182.08 €.

### ***SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE***

- Traitement mérule bâtiment droit
- Ouverture du T3 RC sur jardin
- Terrasse bâtiment droit

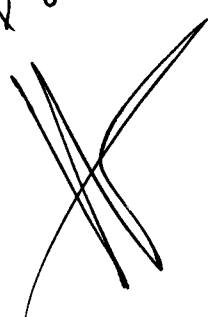
### ***EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR***

- .Rénovation T3 RC bâtiment droit

### ***EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

- Rénovation T3 RC bâtiment droit

*Certifié conforme  
à l'original*



### ***PRISES DE PARTICIPATION***

Aucun fait nouveau.

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de sa gestion à votre gérant.

### ***PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT***

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous ont été présentés font ressortir une perte de 5 182.08 €.

Le résultat sera affecté de la façon suivante :

Report à nouveau : - 137 935.06 €

Perte de l'exercice : - 5 182.08 €

Réparti comme suit :

Report à nouveau : - 143 117.14 €

### ***DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT***

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 0 €, correspondant à des dépenses non-déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI).

### ***CONCLUSION***

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Maryvonne HODBERT

